

AVIS PUBLIC

OBJET : ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 404 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE PORTNEUF AUX FINS D'AGRANDIR L'AFFECTATION RÉSIDENIELLE RURALE À MÊME UNE PARTIE DE L'AFFECTATION AGRICOLE DYNAMIQUE SITUÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-À-PIERRE

Lors de son assemblée régulière tenue le 15 juin 2022, le conseil de la MRC de Portneuf a adopté le règlement en objet.

Le règlement numéro 404 est entré en vigueur le 26 juillet 2022 à la suite de la signification d'un avis à cet effet par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Quiconque désire prendre connaissance du règlement numéro 404 peut le consulter sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.portneuf.ca, dans la section « La MRC/Règlements et politiques ».

DONNÉ À CAP-SANTÉ, CE 23 AOÛT 2022



Josée Frenette, B.A.A., OMA
Directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le _____. EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

Secrétaire-trésorier(ière)

Municipalité